

2 - GARANTIES

Dommmages ouvrage

Garantie du paiement des travaux de réparation des dommages de nature décennale subis par l'ouvrage au sens de l'article 1792-1 du Code civil (L. 242-1 du Code des assurances).

Option : garantie constructeur non réalisateur

Pièces à communiquer :

Pour l'étude du dossier :

– Questionnaire

Pour l'établissement du contrat dommages ouvrage :

– Plans du permis de construire

– Copie du permis de construire

– Déclaration d'ouverture de chantier

– Liste de tous les intervenants (cf. annexes jointes au questionnaire)

– Ensemble des copies des marchés de travaux

– Attestations (responsabilité civile décennale) pour chacun des intervenants (en état de validité à la date de déclaration d'ouverture de chantier)

Le cas échéant :

– Convention de maîtrise d'œuvre

– Rapport du bureau d'étude de sol

Déclaration du risque : Le proposant atteste que les déclarations ci-dessus sont, à sa connaissance, conformes à la vérité. Il reconnaît avoir été informé que toute inexactitude ou réticence dans ses déclarations est susceptible d'entraîner, le cas échéant, les sanctions prévues par les articles L.113-8 (nullité du contrat pour réticence ou fausse déclaration intentionnelle) et L.113-9 du code des assurances (réduction proportionnelle de l'indemnité en cas d'omission ou d'inexactitude sans mauvaise foi).

Informations nominatives : toutes les informations recueillies sont nécessaires à la gestion du dossier. Elles ne seront utilisées par l'assureur ou les organismes professionnels que pour les seules nécessités de cette gestion ou pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires. Le proposant peut avoir accès aux informations le concernant et les faire rectifier en s'adressant à l'assureur (art. 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).

Fait à le

Le proposant

3 - ANNEXES – INTERVENANTS

Annexes 1 – Entreprises

LOTS RÉALISÉS	NOM DE L'ENTREPRISE	N° SIRET	ADRESSE	ASSUREUR RC DÉCENNALE	NUMÉRO DE CONTRAT
Fondations – Gros œuvre					
Charpente					
Couverture					
Menuiseries extérieures					
Menuiseries intérieures					
Plâtrerie – cloisons					
Revêtements de sols en matériaux durs (carrelage...)					
Revêtement de murs en matériaux durs (faïence...)					
Ravalement de façade					
Plomberie – Sanitaire					
Chauffage – Climatisation					
Électricité					
LE CAS ÉCHÉANT					
Bardage					
Étanchéité (toiture-terrasse)					
Isolation extérieure					
Autres :					

Annexes 2 - Maîtrise d'œuvre

Architecte : Oui Non Si oui, coordonnées :

Étendue de la mission :

- Conception
- Direction et surveillance
- Limitée au PC

Assureur RC Décennale : Contrat N° :

Maître d'œuvre : Oui Non Si oui, coordonnées :

Étendue de la mission :

- Conception
- Direction et surveillance
- Limitée au PC

Assureur RC Décennale : Contrat N° :

BET – Ingénieur Conseil : Oui Non Si oui, coordonnées :

Mission :

- Structure
- Thermique
- Fluides (climatisation, électricité, ...)
- Acoustique
- Autres (à préciser) :

Assureur RC Décennale : Contrat N° :

Bureau d'étude de sol : Oui Non Si oui, coordonnées :

Type de mission :

Assureur RC Décennale : Contrat N° :

Autres : (contrôleur technique, économiste, coordonnateur SPS, conducteur d'opération...)

.....

Coordonnées :

Type de mission :

Assureur RC Décennale : Contrat N° :